



www.asaondaine.com

contact@asaondaine.com

2^{ème} ronde historique du Val D'Ance

Convention d'organisation



L'A.S.A ONDAINE organise le samedi 13 Mai 2017, à l' occasion du 15ème Rallye National du Val d'Ance, **la 2° Ronde Historique du Val d'Ance**, manifestation constituée de roulages et expositions de véhicules d'époques.

Cette opération ne s'inscrit dans aucun challenge ni compétition, il est bien précisé qu'il n'y a aucune opération de chronométrage, et que les participants devront suivre la voiture de l'organisation qui passera devant pour "ouvrir" la route.

Le départ de la ronde est fixé a 8h00 boulevard de la Sablière a Bas en Basset, pour un retour au même endroit a 17h. Elle sera précédée des vérifications administratives à partir de 7h

1-Véhicules admissibles. Tous véhicules automobiles dûment immatriculés avant 1990 et étant des modèles régulièrement inscrits à des épreuves de régularité sportives sur routes ouvertes.

Le choix des véhicules admis est à la discrétion de l'organisation et ne peut faire l'objet d'aucune contestation.

Tout chronomètre et/ou cadencier sera interdit à bord des véhicules.

2-Vérifications administratives. Elles permettront de s'assurer de la bonne identification du véhicule et de la correspondance avec le dossier d'inscription. Lors du retrait de son dossier, le conducteur devra être en mesure de présenter aux organisateurs :

- Son permis de conduire.
- L'autorisation du propriétaire s'il n'est pas présent sur le site.
- Les pièces afférentes au véhicule engagé : Carte grise, attestation d'assurance et vignette du contrôle technique en cours de validité pour tous les véhicules.

3- Les véhicules admis seront immatriculés, à jour des contrôles techniques, et parfaitement assurés. Le participant reste seul responsable des dégâts matériels pouvant survenir sur son véhicule, ceci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation. C'est au participant de vérifier auprès de son assureur qu'il est bien couvert pour ce type de manifestation et de souscrire une « assurance pour les routes fermées ». Il est recommandé à chaque participant de souscrire également une assurance individuelle accident.

L'organisateur, quant à lui, souscrit une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation ou aux participants conformément au décret n° 2007-1133 du 24/07/2007 relatif aux dispositions réglementaires du code du sport.

Les véhicules doivent répondre strictement aux spécifications du code de la route. Un contrôle des "cartes grises" sera effectué ainsi que pour l'attestation d'assurance. Les pneumatiques compétitions sont strictement interdits. La présence de 2 gilets de sécurité et d'un triangle de signalisation est obligatoire.

Un examen général du véhicule portera sur le respect de l'authenticité du modèle présenté. À la suite de ces vérifications, l'organisateur pourra refuser le départ d'un véhicule considéré comme non conforme ou en déclarer l'exclusion immédiate si celui-ci est jugé dangereux, sans qu'il puisse être réclamé des dédommagements.

4- Les conducteurs devront être en possession de leurs permis de conduire en cours de validité, celui-ci sera présenté lors des vérifications administratives.

5- Le parcours emprunte des routes dites ouvertes ou le respect du code de la route est impératif et notamment les limitations de vitesse.

6- Cette concentration traverse les communes suivantes :

**Bas en Basset
St Hilaire Cusson la Valmitte
Saint Georges Lagricol
Saint Julien d'Ance
Saint André en Chalencon
Roche en Régnier
Chamalières sur Loire
Retournac
Beauzac
Tiranges
Monistrol sur Loire
Les Villettes
Grazac
Yssingeaux
Beaux**

7- Sur les secteurs routiers empruntant le parcours du rallye, et notamment les épreuves spéciales, une conduite sans prise de risques doit être observée de façon à ne pas créer d'incident pénalisant le déroulement et l'avenir de la compétition officielle.

Pour rappel, il ne s'agit aucunement d'une compétition automobile, la notion de performance étant proscrite.

Tout comportement jugé ou signalé inapproprié, excessif ou dangereux de la part d'un équipage fera l'objet d'une exclusion immédiate dans l'intérêt des riverains, des spectateurs, des autres équipages et des organisateurs.

Les équipages admis s'élanceront toutes les 30 secondes.
Les voitures ouvreuses et d'encadrements de l'organisation ne devront en aucun cas être dépassées. Le port du casque est interdit.

8- Le nombre de véhicules admissibles est limité à 50, tous les clubs concernés ont reçu une lettre d'intention postée le même jour. Les admissions sont classées par ordre chronologique d'arrivée des intentions manifestées par courrier, e-mail ou par appel téléphonique au responsable de l'opération.

9- En fonction des événements du rallye national, si le temps imparti à cette manifestation est modifié, les organisateurs peuvent supprimer une partie des spéciales sur route fermée, sans qu'aucune contestation des participants puisse être admise. Tous les participants doivent être conscients de cet enjeu et en accepter les règles.

10- Le nombre de passagers dans un véhicule est limité à deux.
L'organisation prend en compte les repas deux personnes par voiture, uniquement.

11- Chaque participant devra impérativement retourner son bulletin d'engagement, accompagné de son règlement au siège de :

ASA ONDAINE BP 135 42704 FIRMINY avant le 9 Mai 2017.
Les chèques seront libellés à l'ordre de l'ASA ONDAINE.

12- Prix par voiture pour deux participants, conducteur et passager,

180 €

(*Cent quatre vingt euros*) comprenant 2 plaques souvenirs et les repas de la mi-journée pour 2 personnes.

10 Euros par engagement sont reversés à l'association Mille Pattes de Bas en Basset.

Pièces jointes : Un bulletin d'inscription.

Le timing de la journée

Les cartes des spéciales

Les éventuels accompagnants devront s'acquitter du prix de leur repas lors de l'inscription.

Responsable de l'opération : Pascal PERONNET / 06 89 33 77 47
ou par Mail : pperonnet@peronnet.eu

Secrétariat de la manifestation :

ASA ONDAINE
BP 135
42704 FIRMINY Cedex
Tél / Fax et Répondeur : 04 77 51 27 80